RAPPORT DE JURY

Concours interne sur épreuves permettant l'accès au premier grade du corps des adjoints des cadres hospitaliers

Service des concours statutaires

Direction des ressources humaines

Références réglementaires :

Loi n°86-33 du 9 janvier 1986 *modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;*

Décret n° 2011-660 du 14 juin 2011 *modifié portant statuts particuliers des personnels administratifs de la catégorie B de la fonction publique hospitalière, notamment son article 13 ;*

Décret n° 2011-661 du 14 juin 2011 *modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique hospitalière,*

Arrêté du 27 septembre 2012 *fixant la composition du jury et les modalités d'organisation des concours externe et interne permettant l'accès au premier grade du corps des adjoints des cadres hospitaliers*

07 mai 2026

ASSISTANCE PUBLIQUE HÔPITAUX DE PARIS

SOMMAIRE

SOMMAIRE 2

INTRODUCTION 3

RAPPEL DES EPREUVES 3

1. Epreuves d'admissibilite 3
2. Epreuves d'admission 4

LE CALENDRIER DE LA PROCEDURE 5

LE JURY 6

1. La composition du jury 6
2. La note de cadrage 7

FORMATION DES CANDIDATS 7

LE DEROULEMENT DU CONCOURS 9

1. Admissibilite : epreuves ecrites 9
2. Admission : epreuves orales 10

STATISTIQUES 12

1. Historique du concours : 12
2. Concours 2026 : 32 postes ouverts, ... 12

CONCLUSION 13

ASSISTANCE PUBLIQUE HÔPITAUX DE PARIS

INTRODUCTION ››

Un concours interne sur épreuves est ouvert à l'Assistance Publique -Hôpitaux de Paris à compter du 10 décembre 2025.

Le nombre de postes est fixé à : 32

Branches	Postes
Gestion administrative générale	**14**
Gestion économique, finances et logistique	**18**
Total	**32**

RAPPEL DES EPREUVES ››

1. Epreuves d'admissibilité

Concours interne sur épreuves

Les épreuves d'admissibilité comprennent deux épreuves écrites notées chacune de 0 à 20

1° Un cas pratique avec mise en situation s'appuyant sur un dossier documentaire remis au candidat, de dix à vingt pages, pouvant comporter des graphiques ainsi que des données chiffrées. Le dossier doit traiter d'une problématique relevant selon la branche pour laquelle le candidat concourt

Ce dossier comportera plusieurs questions précédées d'une présentation détaillée des attentes du jury destinée à mettre le candidat en situation de travail (durée : 3 heures ; coefficient 3) ;

2° Une épreuve constituée d'une série de huit à dix questions à réponse courte portant selon la branche pour laquelle le candidat concourt (durée : 3 heures ; coefficient 2)

Ces épreuves visent à apprécier les connaissances générales, les qualités de réflexion et de synthèse du candidat ;

Les épreuves d'admissibilité sont anonymes. Chaque composition est corrigée par deux correcteurs. La note attribuée à chacune des épreuves est multipliée par le coefficient prévu.

Ne peuvent être déclarés admissibles les candidats ayant obtenu une note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves. Les candidats ayant obtenu pour les deux épreuves écrites un total de points fixé par le jury qui ne peut, en aucun cas, être inférieur à 50 sur 100 — participent à l'épreuve d'admission

2. Epreuves d'admission

L'épreuve d'admission consiste :

Après une présentation succincte par le candidat de son parcours professionnel et de sa formation,

Un entretien avec le jury visant à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle et, notamment, ses connaissances administratives générales ainsi que ses connaissances techniques. Cet entretien permet aussi d'apprécier l'ouverture du candidat aux évolutions du système de santé ou des établissements sociaux ou médico-sociaux, ainsi que sa motivation à exercer les missions qui peuvent être confiées à un adjoint des cadres hospitaliers dans la branche dans laquelle il concourt (durée : 30 minutes, dont 10 minutes de présentation au plus ; coefficient 4).

En vue de cette épreuve, les candidats remettent à la direction de l'établissement organisateur un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle.

Seul l'entretien avec le jury donne lieu à notation. Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle n'est pas noté.

Cette épreuve est notée de 0 à 20 et est multipliée par le coefficient correspondant. Ne peuvent être déclarés admis les candidats ayant obtenu une note inférieure à 5 sur 20 à l'épreuve

LE CALENDRIER DE LA PROCEDURE ⟩⟩

Etapes	Date
Inscription	Du 10 décembre 2025 au 12 janvier 2026
Date limite de télétransmission des pièces	16 janvier 2026, 14 heures (heure de Paris)
Réunion de cadrage	09 février 2026
Epreuves écrites d'admissibilité	09 avril 2026
Réunion d'admissibilité	05 mai 2026
Affichage des résultats d'admissibilité	19 mai 2026
Epreuves orales d'admission	22, 24, et 29 septembre 2026 ; 6, et le 7 octobre 2026
Réunion d'admission	15 octobre 2026
Affichage des résultats d'admission	20 octobre 2026 à 14 heures

LE JURY ››

1. La composition du jury

a. Le président

Le directeur de l'établissement organisateur du concours ou son représentant,

Cédric FLESSELLES Directeur des Affaires Economiques et Financières- AGEPS	AP-HP AGEPS

b. Les membres

Un fonctionnaire hospitalier de catégorie A AP-HP :

Ludivine MALAPART Responsable circuits patients et recettes d'activité	AP-HP. Sorbonne Université

Un fonctionnaire hospitalier de catégorie A Hors AP-HP :

Paul TAIEB Directeur de la clinique FSEF	FSEF Paris 13ème

Un professeur de l'enseignement ou formateur spécialisé :

Clothilde POPPE Responsable du Pôle Concours & Adaptation à l'emploi	Centre National de l'Expertise Hospitalière- Paris
Fatima BUREL Enseignante Économie Gestion GA,	Lycée Polyvalent de CACHAN

Des examinateurs spécialisés :

Marie Claire MANGUE Encadrante Gestion RH	Siège de l'AP-HP. Hôpital Saint-Antoine
Philippe SOLIVERI Directeur du Pôle Finances et Information Médicale	Centre National de l'Expertise Hospitalière- Paris

2. La note de cadrage

Le jury a participé à la réunion de cadrage durant laquelle ils sont informés :

- De la composition du jury
- Des missions du jury
- Du calendrier du concours
- Des critères de discrimination

Epreuves d'admissibilité :

Les épreuves écrites se sont déroulées le 09 avril 2026 en interne

Epreuves d'admission :

La grille de critères des épreuves orales est arrêtée à la réunion d'admissibilité.

Recours des candidats :

Le service concours enregistre les demandes des candidats recalés souhaitant rencontrer les jurys. Les membres du jury s'organiseront pour les recevoir à la fin du concours.

FORMATION DES CANDIDATS ⟩⟩

Le CFTAO, Centre de Formation aux Techniques Administratives et Ouvrières, joue un rôle déterminant dans la préparation des candidats aux concours de l'AP-HP. Son expertise pédagogique, reconnue au sein de l'institution, permet de proposer des dispositifs de formation exigeants, structurés et adaptés aux réalités professionnelles des futurs adjoints des cadres hospitaliers.

Un accompagnement méthodologique solide pour les épreuves écrites

La préparation de 8 jours, accessible uniquement après **réussite au test de positionnement**, constitue un parcours d'apprentissage complet. Elle combine :

- **Des apports méthodologiques approfondis**, centrés sur la maîtrise de la note de synthèse, l'analyse de dossier et la structuration de l'argumentation ;
- **Des contenus théoriques ciblés**, en lien avec les enjeux du management hospitalier et les évolutions réglementaires ;
- **Des mises en situation régulières**, sous forme de devoirs sur table, permettant aux candidats de s'entraîner dans des conditions proches de celles du concours ;
- **Des retours individualisés**, favorisant une progression mesurable et une meilleure appropriation des attendus.

Ce dispositif vise à renforcer la capacité des candidats à analyser des situations complexes, à mobiliser leurs connaissances et à produire un écrit professionnel conforme aux attendus du concours.

Une préparation orale exigeante et professionnalisante

La journée dédiée à l'épreuve orale repose sur une pédagogie active :

- **Rappel du cadre réglementaire**, des attendus du jury et des critères d'évaluation ;
- **Travail sur la posture professionnelle**, la gestion du stress et la structuration du discours ;
- **Mises en situation individuelles**, permettant à chaque stagiaire de s'exercer à la présentation et à l'entretien ;
- **Accompagnement en petits groupes (5 à 7 personnes)**, garantissant une dynamique d'échange, une écoute attentive et un suivi personnalisé.

Cette préparation contribue à professionnaliser la prise de parole, à renforcer la confiance des candidats et à les aider à valoriser leur parcours et leurs compétences.

Un rôle structurant dans la réussite des candidats

Les actions du CFTAO offrent un cadre méthodologique solide, mais la réussite repose également sur un **travail personnel conséquent**, qui doit **débuter en amont de la préparation** : appropriation des contenus, entraînement régulier, approfondissement du cadre réglementaire et construction du projet professionnel.

La montée en compétence s'appuie ainsi sur une articulation entre :

- L'accompagnement expert du CFTAO,
- L'engagement individuel des candidats,
- Et une préparation sur un temps long, cohérente avec les exigences du concours et du futur exercice en responsabilité.

Une contribution essentielle à la qualité des concours

Par la qualité de ses contenus, la rigueur de ses méthodes et l'accompagnement individualisé proposé, le CFTAO contribue directement à l'équité, à la professionnalisation et à la réussite des candidats. Son action constitue un levier majeur pour garantir un bon niveau de préparation et soutenir les parcours et les évolutions au sein de l'AP-HP.

LE DEROULEMENT DU CONCOURS ⟩⟩

1. Admissibilité : épreuves écrites

a. Epreuves écrites

Le sujet :

Les épreuves d'admissibilité ont consisté en :

- d'une part, une épreuve de cas pratique avec mise en situation s'appuyant sur un dossier documentaire remis au candidat, de dix à vingt pages, pouvant comporter des graphiques ainsi que des données chiffrées. Ce dossier doit traiter d'une problématique relevant selon la branche pour laquelle le candidat concourt, dans le cas de ce concours : branche administrative générale ou bien branche gestion économique, finances et logistique. Ce dossier comporte plusieurs questions précédées d'une présentation détaillée des attentes du jury destinée à mettre le candidat en situation de travail,
- d'autre part, une épreuve constituée d'une série de dix questions de droit à réponse courte.

1/ Concernant l'épreuve de cas pratique avec mise en situation, pour les deux branches, le jury constate un niveau général faible des candidats qui pour beaucoup ne répondent pas aux attendus de l'épreuve, tant sur le fond que sur la forme.

- Sur la forme, le jury déplore, dans la grande majorité des copies, une absence de maîtrise de la langue française, que ce soit en matière d'expression (phrase sans verbe, vocabulaire inadapté, etc.) ou d'orthographe. Très rares ont été les copies sans faute d'orthographe.

- Sur le fond, le jury constate un manque de connaissances de base sur des notions pourtant au programme et qui ne présentent pas de difficulté particulière dans le cadre d'une préparation sérieuse.

Il est portant attendu des candidats de savoir s'exprimer dans une langue claire et adaptée puisque ceux-ci postulent à un concours qui, s'ils sont reçus, les placeront en position d'encadrement (nécessitant de savoir comprendre et transmettre des instructions sans ambiguïté) et de travaux techniques nécessitant, là aussi, une capacité rédactionnelle démontrée.

Quelques trop rares candidats ont néanmoins fourni un travail de qualité, leurs copies répondant aux consignes, étant construites avec logique et clarté et rédigées avec aisance.

Une partie des candidats a partiellement répondu aux attentes (copie bien construite et/ou bien rédigée et /ou bien argumentée, etc.) leur permettant d'obtenir une note correcte.

Comme indiqué ci-dessus cependant, la majorité des candidats n'a pas su répondre aux attentes sur un trop grand nombre de points, leurs copies étant alors sanctionnées d'une note au mieux moyenne au pire éliminatoire.

2/ Concernant l'épreuve constituée d'une série de dix questions de droit à réponse courte, le jury déplore un niveau général de connaissances juridiques très insuffisant voire catastrophique pour des candidats qui se destinent à des fonctions d'encadrement et/ou de référent technique, donc devant être armés juridiquement.

Quelques rares copies sont d'un bon ou excellent niveau et le jury les a valorisées.

Le jury rappelle donc aux candidats que cette épreuve nécessite une préparation sérieuse, les approximations ou digressions n'ayant pas leur place dans ce type d'épreuve.

Il invite donc les futurs candidats à prendre connaissance du programme officiel bien en amont du concours pour avoir le temps de le travailler avec rigueur et constance, seuls ou dans le cadre d'une préparation au concours. Il n'est en effet pas envisageable d'aborder cette épreuve sans une étude approfondie et une assimilation des thématiques du programme. Beaucoup de candidat ont ainsi obtenu une note éliminatoire, leurs réponses étant inexistantes au creuses.

a) Critères d'évaluation :

Sur le fond, la précision et la cohérence des réponses ainsi que le respect des consignes ont été évalués.

Sur la forme, la qualité de la présentation, de l'expression (orthographe, vocabulaire, syntaxe, etc.) et de la construction des réponses ont été évaluées.

b) Quelques conseils des correcteurs :

Le jury conseille donc aux futurs candidats de bien prendre la mesure du niveau d'exigence demandé aux épreuves écrites du concours interne d'accès au grade d'adjoint des cadres et, en conséquence, de l'investissement personnel que demande la préparation de concours.

2. Admission : épreuves orales

a. Le déroulé des oraux :

L'épreuve orale dure 30 minutes.

Les candidats disposent de 10 minutes pour se présenter, présenter leur parcours et leurs motivations pour accéder au grade d'adjoint des cadres hospitaliers (ACH). Le reste du temps est consacré à un échange avec le jury permettant de préciser des points sur le parcours professionnel ou les connaissances administratives et techniques. Des mises en situation peuvent être proposées afin d'évaluer l'aptitude du candidat à exercer dans un contexte d'ACH.

b. *Critères d'évaluation :*

- Présentation par le candidat de son parcours professionnel et de sa formation
- Acquis professionnels - Connaissances administratives
- Acquis professionnels - Connaissances techniques
- Ouverture aux évolutions du système de santé ou des établissements sociaux ou médico-sociaux
- Motivation à exercer les missions d'un ACH dans la branche choisie et de management

c. *Quelques conseils des correcteurs :*

Concernant la présentation demandée en début d'oral, le jury a constaté qu'une très grande majorité de candidats a compris les attendus de cet exercice en préparant de manière structurée cette présentation et en abordant correctement le parcours professionnel et les motivations à devenir ACH. Les meilleurs candidats ont su mettre en valeur ces points, souvent du fait de la richesse de leur parcours et de la réflexion personnelle menée sur les qualités à avoir pour exercer en tant qu'ACH. Chez ces candidats, la qualité et l'aisance d'expression ont aussi été valorisées. A contrario, le jury déplore chez certains candidats une absence manifeste de préparation de cet exercice, tant sur le fond (absence de motivation discernable à exercer en tant qu'ACH, ignorance des missions confiées, parcours professionnel peu explicité, etc.) que sur la forme (expression non soignée ou réponses peu compréhensibles par exemple).

Le jury rappelle donc aux candidats que cette partie de l'épreuve orale doit se préparer avec sérieux et réflexion pour permettre de mettre en évidence la cohérence de son parcours avec le choix de passer le concours.

Concernant la discussion avec le jury, certains excellents (mais rares) candidats ont su entrer dans un véritable échange avec les membres du jury, sachant prendre de la hauteur, se positionner à bon escient et faire preuve d'une culture générale et hospitalière de très bon niveau. Ces prestations ont été particulièrement valorisées. Une majorité de candidats a eu un échange pertinent et de bonne qualité avec le jury. Enfin, quelques candidats ont eu des difficultés à tenir ce temps d'échange, ne sachant pas quoi répondre aux questions ou se lançant dans des développements peu opportuns.

Le jury insiste donc sur la rigueur nécessaire à avoir quant à la préparation de cet échange : connaissances de l'environnement hospitalier, des missions d'un ACH, des qualités à avoir pour résoudre des situations auxquelles un ACH peut être confronté et projection de soi-même dans ces missions.

STATISTIQUES

1. Historique du concours :

Le précédent concours date de 2024.

34 postes étaient ouverts au concours :

- 26 pour la branche administrative générale, 19 lauréats, pour 171 candidats admis à concourir.
- 8 pour la branche gestion économique, finances et logistique, 8 lauréats, pour 35 candidats admis à concourir

2. Concours 2026 : 32 postes ouverts,

				Admissibilité		Admission		
		Nombre de candidats inscrits	Nombre de candidats convoqués (admis à concourir)	Nombre de candidats présents	Nombre de candidats admissibles	Nombre de candidats présents	Nombre de candidats admis	
							LP	LC
Gestion administrative générale	Femme	226	160	110	24	17	11	3
	Homme	56	46	24	11	11	3	2
	Total	**282**	**206**	**134**	**35**	**30**	**14**	**5**
Gestion économique, finances et Logistiques	Femme	37	32	28	16	14	14	-
	Homme	13	10	9	3	2	2	-
	Total	**50**	**40**	**37**	**19**	**16**	**16**	**-**

Seuil d'admissibilité et amplitude des notes /20

Branche	Seuil	Note maximale
Gestion administrative générale	10,90	15.60
Gestion économique, finances et Logistiques	10,08	18,68

Seuil d'admission et amplitude des notes /20

Branche	Seuil	Note minimale	Note maximale
Gestion administrative générale	11,58	6,67	17.33
Gestion économique, finance et Logistiques	10,04	6,78	17,27

CONCLUSION

Le jury conseille aux futurs candidats de bien préparer les épreuves écrites en prenant la mesure du travail personnel que cela demande, très en amont du concours, afin d'arriver correctement préparés et maximiser leurs chances d'admissibilité, puis d'admission.